

A la poursuite de Jean-Emmanuel Rochat, marchand horloger aux Charbonnières

Honnêtement il ne viendrait à l'idée d'aucun industriel du Chenit de se pencher sur les trajectoires d'autres de leurs confrères des deux communes du Lieu et de L'Abbaye. Et pourtant ces deux territoires, si proches, sont eux aussi dotés d'un riche passé industriel. Simplement que celui-ci reste pour l'heure inexploré.

Nous allons en donner un exemple avec Jean Emmanuel Rochat des Charbonnières.

Celui-ci nous est révélé dans un acte du notaire Agassiz, ACV, Dh 1, du 25 octobre 1771 :

Acquis
En faveur d'honorable David Moïse Rochat des Crestets, rière
des Charbonnières.

Fait
Honnorable Jean Emmanuel Rochat Marchand Horloger des
dites Charbonnières, (Du 25^e 8^{bre} 1771)

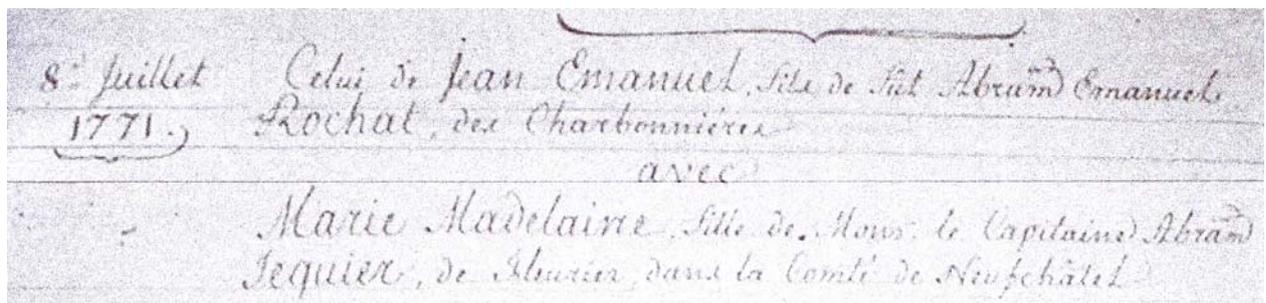
L'an mille Sept Cents Septante un, Et
le Vingt-Cinquième Jour du mois d'Octobre, devant moi Notaire
Juré Souverain, & en la présence des Témoins sous nommés; -
Personnellement Seiz Comtitués & établi, le Sieur Jean
Emmanuel Rochat, Marchand Horloger des Charbonnières,
lequel Sachant bien avisé & de plein gré, à Vendu purement
& perpétuellement par les présentes, à honorable David Moïse
Rochat des Crestets, rière les dites Charbonnières, pour lui &
les Siens présent & acceptant; *AVANT* une Planche de pré
contenant environ deux tiers de pose, lieudits à La Sagne-
Terriillaz, rière les dites Charbonnières, limitant le pré de
la Femme du Sieur Jacques Livi Rochat d'Orient, celui de
Samuel Rochat dit bon homme d'Occident, & celui dudit
Jacques Livi Rochat de Sant, & Bire, AVEC ledit fond tous
droits & propriétés quelconques, pour le prix Capital de
Cents Soixante Cinq Florins outre les Vins à forme
des loix; Le tout payé au Contentement du Vendeur, qui
en passe deux quittance, audit Acquéreur & aux Siens à
perpétuité; Au moyen de quoy Sont Intervenues les
Dixcétitures & Investitures requises, avec promesse de
Due

Si Jean Emmanuel Rochat, né en 1747, vend du terrain à seulement 24 ans, il faut croire qu'il a d'autres intérêts que l'agriculture.

Etat-civil de notre homme : fils d'Abram Emmanuel des Charbonnières, lui-même fils de Pierre Abram Rochat.

Nous pourrions imaginer, d'après ces quelques informations, qu'il serait donc de la famille Rochat du Bonhomme. Nous n'en avons cependant aucune certitude.

Jean Emmanuel Rochat épouse le 8 juillet 1771, Marie Madelaine fille de Monsieur le Capitaine Abram Jequier, de Fleurier, dans le Comté de Neuchâtel.



Le mariage a sans doute eu lieu à l'église du Lieu.

Que notre homme ait épousé une fille de Fleurier, qui plus est se trouve fille d'un Capitaine, prouve non seulement qu'il a dû fréquenter cette ville pour son apprentissage horloger, mais qu'aussi ses aptitudes artisanales et commerciales ont pu décider sa belle-famille à lui offrir leur fille.

Malheureusement, d'après notre correspondant généalogiste, Domsy, il semblerait que Marie Madelaine soit déjà décédée en janvier 1772. Sans doute morte en couches, formule lapidaire derrière laquelle se cache toute la souffrance et le mystère de ces destinées si courtes.

On n'a par contre aucune idée de la date de décès de notre marchand horloger qui ne figure pas vraiment dans nos listages quant à la population des Charbonnières. Preuve assez évidente que ce fut dès qu'il eut quitté son village pour apprendre le métier d'horloger, une sorte de commis voyageur parcourant plus le monde que de rester en un domicile fixe.

Mais comment prouver son état d'horloger ? Par la simple consultation du registre de la maîtrise des horlogers de la Vallée de Joux¹ qui nous apprend ceci :

¹ Original au musée de l'ETVJ, transcription Le Pèlerin.

Du 21 mars 1773.

Jean Emmanuel Rochat. La Commission de la maîtrise des horlogers étant assemblée avec quelques autres maîtres qui s'y sont rencontrés, sous la présidence du Sr. David Meylan, 1^{er} Juré, lequel a produit une lettre de Monsieur le Châtelain Reymond, Président de dite maîtrise, par laquelle il permet cette assemblée pour délibérer si le Sr. Jean Emmanuel Rochat des Charbonnières doit être admis à faire chef-d'œuvre au plus ample des raisons avancées à ce sujet.

Ce que pris en considération et après avoir vu un convenant d'apprentissage que le dit Rochat avait fait en 1766 avec un nommé Cachemaille de Baulmes, et ensuite ouï le rapport de quelques-uns des maîtres qui ont déclaré que le dit Rochat avait travaillé dès lors tant dans le Pays que dehors, il a été connu à pluralité de voix que le dit Jean Emmanuel Rochat, sous l'approbation de Mr. le Président, sera admis à faire son chef-d'œuvre chez le Sr. Abram Isaac Piguet, 2^e Juré, vu le parentage qu'il a avec le Sr. David Meylan, mais qu'au préalable et avant que de faire le dit chef-d'œuvre, il paiera à la maîtrise les droits d'apprentissage et de compagnonnage montant à 68 batz, conformément aux règles de la maîtrise.

Du 17^e avril 1773

Jean Emmanuel Rochat reçu maître. La commission de la maîtrise assemblée sous la Présidence de Monsieur le Châtelain Reymond, s'est présenté le Sr. Jean Emmanuel Rochat des Charbonnières qui, ensuite de la connaissance ci-dessus et par permission du dit Mr. le Président, a fait son chef-d'œuvre et demande qu'il soit examiné pour ensuite agir en conséquence. Le dit chef-d'œuvre ayant été dûment examiné, il a été à pluralité de voix reçu au nombre des maîtres, ayant promis solennellement ce que chaque maître a accoutumé de promettre en pareil cas, avec pouvoir de jouir des bénéfices des autres maîtres. A payé 25 fl. entrés dans les fonds.

Ainsi donc notre marchand avait pu obtenir sa maîtrise le 17^e avril 1773 en présentant son chef-d'œuvre. Celui-ci assurément mis en construction dès longtemps en arrière chez les différents maîtres auprès desquels il avait pu faire son apprentissage, autant à l'intérieur de la Vallée qu'à l'extérieur, avec l'un de ceux-ci installé à Baulmes, village qui n'a pourtant jamais eu, semble-t-il de prime abord, de vocation horlogère.

Quant à la destinée de ce marchand fugitif, qui nous en révélera tous les secrets ?